

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2025

<u>Nombre de conseillers en exercice</u>	14
Présents	14
Excusés.....	0
Absents	0
Pouvoirs	
<u>Votants</u>	0
<u>Vote</u>	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à 18h30, le conseil municipal de Sassay, dûment convoqué par le maire le 24 novembre 2025, s'est réuni dans la salle polyvalente de Sassay sous la présidence du maire, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED.

Présents : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Sylviane TURMEAUX, Richard BEAUVAIS, Véronique PRINGERE, Gérald GASCHET, Evelyne CHESNEAU, Dominique COLTAT Valérie HANON, Michel LEZE, Pascal BOUCHETON, Christelle BAUMERT Philippe VITRY, Ludovic MICHELIN, Alexandrine PINAULT.

Absents excusés :

Date de convocation : 24 novembre 2025

Mme Valérie HANON a été nommée secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal :

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention.

Ordre du jour :

1. Tarifs des services périscolaires 2026
2. Tarifs cimetière 2026 – Concessions, colombarium, caverne, jardin du souvenir
3. Tarifs location salle polyvalente - Commune - 2026
4. Tarifs location salle polyvalente - Associations, entreprises, professionnels extérieurs à la commune - 2026
5. Tarifs location foyer scolaire - Commune - 2026
6. Tarifs location foyers scolaire - Associations extérieures et autres réunions -2026
7. Tarifs droits de pêche – 2026
8. Tarifs festillésime – 2026
9. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service eau potable 2024
10. Tour du Loir et Cher 2026 – Attribution d'une subvention
11. Réhabilitation du foyer scolaire – Demande dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)
12. Réhabilitation du foyer scolaire – Demande de dotation départementale de solidarité rural auprès du conseil départemental de Loir et Cher
13. Réhabilitation du foyer scolaire – Demande de subvention régionale auprès du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais pour les travaux de réhabilitation du foyer scolaire
14. Réhabilitation du foyer scolaire – Demande de subvention exceptionnelle auprès de la Communauté de Communes Val de Cher controids
15. Instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunication
16. Projet déviation de Contres – concertation et discussions
17. Tour de table
18. Questions diverses.

1. TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES 2026 – (D2025-37)

18h35 : Arrivée de Mme Alexandrine PINAULT

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 2 % sur les tarifs de la cantine scolaire et de la garderie à compter du 1^{er} janvier 2026.

Les tarifs des services périscolaires pour l'année 2026 sont donc les suivants :

- Tarif des repas de la cantine scolaire
 - pour les enfants de l'école primaire 3,23 €
 - pour les enfants de l'école maternelle 3,04 €
 - pour les adultes 5,04 €

Il n'y aura plus de demi-tarif appliqué

- Tarif de la garderie
 - le matin 1,30 €
 - le soir, goûter compris 1,84 €

Il n'y aura plus de demi-tarif appliqué

Pénalités de retard injustifié, appliqué après deux rappels écrits dans l'année scolaire lorsque les parents se présentent après 18h30 pour récupérer leur enfant : 25 € par quart d'heure de retard.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

2. Tarifs cimetière 2026 – Concessions, colombarium, caverne, jardin du souvenir (D2025-38)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer :

Les tarifs des concessions, des cases columbarium, caverne et jardin du souvenir au cimetière pour l'année 2026 sont fixés avec une augmentation de 2% comme suit :

Concessions :

- Concession 30 ans :149,00 €
- Concession 50 ans : 191,00 €

Cases columbarium (2 places) :

- Case pour une durée de 30 ans :353,45 €
- Case pour une durée de 50 ans : 585,21 €

Caverne (4 places) avec une plaque :

- Caverne pour une durée de 15 ans :336,60 €
- Caverne pour une durée de 30 ans : 540,60 €

Jardin du souvenir :

- Plaque : 36,64 €

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

3. Tarifs location salle polyvalente - Commune – 2026 - (D2025-39)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 2 % sur les tarifs de location de la salle polyvalente aux habitants de la commune de Sassay à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

▪ Location 1 jour	295,50 €
▪ Location 2 jours	376,62 €
▪ Location 3 jours	469,33 €
▪ Forfait ménage demandé à la signature du contrat :	170,42 €
▪ Forfait ménage suite l'état des lieux :	227,23 €

Après en avoir délibéré, et compte tenu de l'augmentation du coût des énergies, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer les forfaits suivants sur la participation aux frais de gaz et électricité dans le cadre des locations de la salle polyvalente, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Forfait gaz et électricité pendant la période d'hiver, du 15 octobre au 15 mai :
 - Forfait 1 jour 66,83 €
 - Forfait 2 jours 100,25 €
 - Forfait 3 jours 133,66 €
- Forfait gaz et électricité pendant la période d'été, du 16 mai au 14 octobre :
 - Forfait 1 jour 33,42 €
 - Forfait 2 jours 50,12 €
 - Forfait 3 jours 66,83 €

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

4. Tarifs location salle polyvalente - Associations, entreprises, professionnels extérieurs à la commune – 2026 (D2025-40)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'appliquer une augmentation de 2 % sur les tarifs de location de la salle polyvalente à des associations, entreprises et professionnels extérieurs à la commune à compter du 1^{er} janvier 2026, comme suit :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'appliquer le tarif suivant aux associations, entreprises et professionnels hors commune
 - o Location 1 jour : 400,98 €
- Décide d'appliquer les forfaits suivants dans le cadre des locations de la salle polyvalente
 - o Forfait gaz et électricité pendant la période d'hiver, du 15 octobre au 15 mai
 - Forfait 1 jour : 66,83 €
 - o Forfait gaz et électricité pendant la période d'été, du 16 mai au 14 octobre
 - Forfait 1 jour : 33,42 €

Un chèque caution de 500 € sera demandé à la signature du contrat.

La vaisselle cassée ou disparue sera facturée au prix coûtant.

- o Forfait ménage demandé par le locataire à la signature du contrat : 174,66 euros
- o Forfait ménage suite à l'état des lieux aux frais du locataire : 227,23 euros

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

5. D2025 - 41 – Foyer scolaire – Commune 2026 (D2025-41)

Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible de louer le foyer scolaire à l'année, aux habitants de la commune. Monsieur le Maire rappelle qu'il peut être louer toute l'année sauf la période des vacances scolaires de Noël du 20 décembre au 2 janvier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, à compter du 1^{er} janvier 2026

- De louer le foyer scolaire aux habitants de la commune les samedis midi ou dimanche midi, toute l'année sauf la période des vacances scolaires de Noël du 20 décembre au 2 janvier.
- D'appliquer les tarifs suivants, soit
 - location pour vin d'honneur 179,61 €
 - location pour repas ou méchoui 237,56 €
 - la salle devra être rendue propre. Dans le cas où un nettoyage s'avérerait indispensable, une pénalité de 153 € serait demandée pour le ménage.
- D'appliquer un tarif forfait électricité gaz hiver du 1^{er} octobre au 31 mars : 66,83 €
- D'appliquer un tarif forfait électricité gaz été du 1^{er} avril au 30 septembre : 33,42 €

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

6. TARIFS DE LOCATION DU FOYER SCOLAIRE AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES ET AUTRES POUR DES REUNIONS - 2026 (D2025-42)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de louer la salle de réunion et la grande salle du foyer scolaire aux associations extérieures et autres, seulement pour des réunions ;
- d'appliquer une augmentation de 2 % sur les tarifs des services communaux ;
- et donc de fixer les tarifs de la participation demandée comme suit à compter du 1^{er} janvier 2026 :
 - location de la salle de réunion : 28,97 € par jour,
 - location de la grande salle : 63,73 € par jour.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

7. Tarifs des droits de pêche – 2026 (D2025-43)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir inchangés les tarifs des droits de pêche à compter du 1^{er} janvier 2026 :

- Carte à la journée (pour 2 lignes) : 6,50 €
- Carte annuelle destinée aux contribuables et aux personnes domiciliées à Sassay : 39,00 €
- Carte annuelle destinées aux personnes hors commune de Sassay : 72,00 €

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

8. Tarifs Festillésime – 2026 (D2025-44)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, de fixer le tarif des entrées adultes pour le spectacle Festillésime, prévu le 11 septembre 2026, à 10,00 € et charge M. le Maire de faire appliquer cette décision.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

9. ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2024 – (D2025-45)

Monsieur le maire présente le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable réalisé par le SIAEP de SASSAY – COUDES -OISLY - CHOUSSEY

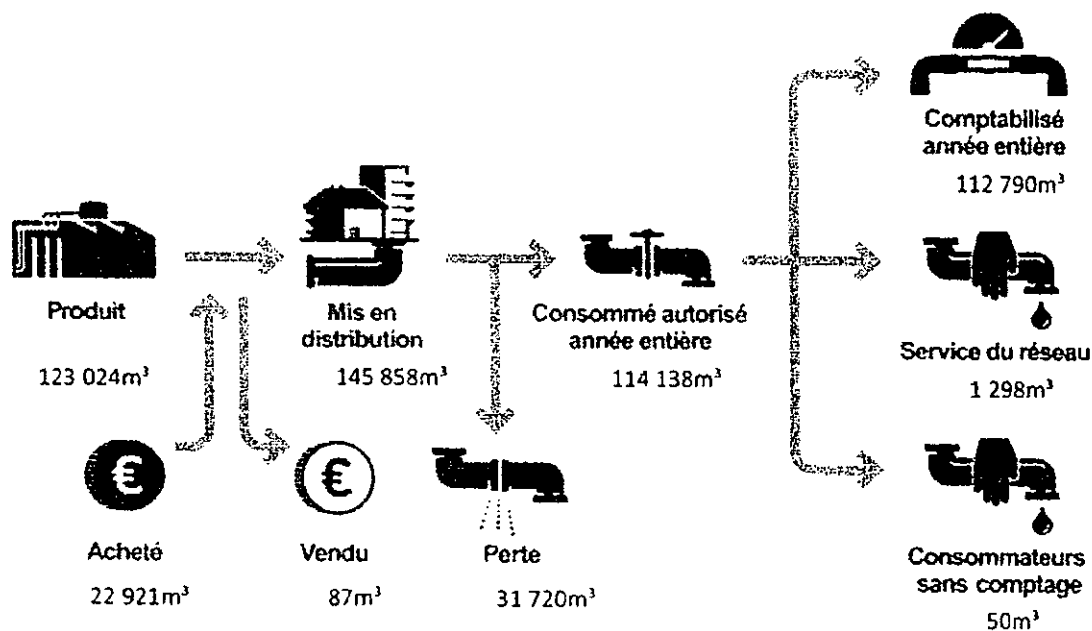
Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2024

Chiffres clés :

- Couverture :
 - Habitants desservis : 2 404
 - Abonnés : 1 173
- Exploitation :
 - Nombre d'installations de production : 1
 - Nombre de réservoirs : 1 d'une capacité totale de 600m³
 - Stations de pompage et de surpression : 1
 - Canalisations de distribution : 86 kms
 - Nombre de branchements : 1 189 soit 9,5 kms de branchement
 - Nombre de compteurs : 1 254
- Volumes



➤ Consommateurs

	2024
Nombre d'interventions avec déplacement chez le client	615
Nombre annuel de demandes d'abonnement	49
Taux de clients mensualisés	43,2 %
Taux de clients prélevés hors mensualisation	24,6 %
Taux de mutation	4,3 %
Nb échéanciers	18



TAUX D'IMPAYÉS

2,65 %



TAUX DE RÉCLAMATIONS ÉCRITES pour 1 000 clients

2,56



TAUX DE RESPECT DU DÉLAI D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS

100,00 %



PRIX DE L'EAU (pour une consommation annuelle de 120m³)

2,53 €/m³



Valérie Hanon fait état d'une étude de l'Anses sur la présence de Pfas dans de nombreux prélèvements d'eau potable et d'inclure dans les nouveaux prélèvements obligatoires à compter du 1er janvier 2026 la recherche de TFA".

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

10. Tour du Loir et Cher – Attribution d'une subvention (D2025-46)

Monsieur le maire fait part de la lettre de l'association « Tour du Loir et Cher sport organisation » relative au passage de la course du 64^{ème} Tour du loir et Cher prévu le 16 avril 2025 sur la commune lors de la 2^{ème} étape.

Une participation de 0.15€ par habitant est sollicitée.

Cette participation reviendrait à 163,20 € pour notre commune.

Monsieur le maire demande aux membres du conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur l'attribution de cette participation financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- D'OCTROYER à l'association « Tour du Loir et Cher sport organisation » une subvention de 163,20€ pour le passage de la course sur la commune en 2026

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

11. DETR 2026 – REHABILITATION DU FOYER SCOLAIRE – DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – (D2025-47)

Monsieur le Maire présente le projet pour la réhabilitation du foyer scolaire pour un total estimé à 270 180,00 € HT soit 324 216,00 € TTC selon le plan de financement estimatif suivant :

Dépenses	Montant HT	Montant TTC
Assistant à la maîtrise d'ouvrage	14 200,00 €	17 040,00 €
Architecte	28 650,00 €	34 380,00 €
Missions CT, SPS	5 530,00 €	6 636,00 €
Travaux (estimation)	221 800,00 €	266 160,00 €
TOTAL	270 180,00 €	324 216,00 €

Recettes	
DETR (20%)	54 036,00 €
DDSR	30 000,00 €
Pays de la vallée du cher et du romorantinois	7 000,00 €
Communauté de Communes val de cher Controis – subvention exceptionnelle	50 000,00 €
Autofinancement	129 144,00 €

M. le Maire propose de solliciter une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

- D'approuver le plan de financement
- De présenter la demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le financement de la réhabilitation du foyer scolaire et charge M. le Maire de faire exécuter cette décision.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

12. REHABILITATION DU FOYERS SCOLAIRE - DDSR 2026 – Demande de dotation départementale de solidarité rural auprès du Conseil départemental de Loir et Cher (D2025-48)

Vu le projet de réhabilitation du foyer scolaire pour un montant total estimé de 270 180,00 € HT, soit 324 216,00 € TTC, M. le Maire propose de solliciter une subvention de solidarité rurale (DDSR) auprès du Conseil départemental pour le financement de ce programme selon l'estimation suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Assistant à la maîtrise d'ouvrage	14 200,00 €	17 040,00 €
Architecte	28 650,00 €	34 380,00 €
Missions CT, SPS	5 530,00 €	6 636,00 €
Travaux (estimation)	221 800,00 €	266 160,00 €
	270 180,00 €	324 216,00 €

Recettes	
DETR (20%)	54 036,00 €
DDSR	30 000,00 €
Pays de la vallée du cher et du romorantinois	7 000,00 €
Communauté de Communes val de cher Controis – subvention exceptionnelle	50 000,00 €
Autofinancement	129 144,00 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de solliciter une subvention de solidarité rurale (DDSR) auprès du Conseil départemental pour le financement de ce programme et charge M. le Maire de faire exécuter cette décision.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

13. REHABILITATION DU FOYERS SCOLAIRE – Demande de subvention régionale auprès du Pays de la vallée du cher et Romorantinais pour les travaux de réhabilitation du foyer scolaire (D2025-49)

Vu le projet de réhabilitation du foyer scolaire pour un montant total estimé de 270 180,00 € HT, soit 324 216,00 € TTC, M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais pour le financement de ce programme selon l'estimation suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Assistant à la maîtrise d'ouvrage	14 200,00 €	17 040,00 €
Architecte	28 650,00 €	34 380,00 €
Missions CT, SPS	5 530,00 €	6 636,00 €
Travaux (estimation)	221 800,00 €	266 160,00 €
	270 180,00 €	324 216,00 €

Recettes	
DETR (20%)	54 036,00 €
DDSR	30 000,00 €
Pays de la vallée du cher et du romorantinais	7 000,00 €
Communauté de Communes val de cher Controis – subvention exceptionnelle	50 000,00 €
Autofinancement	129 144,00 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès du Pays de la vallée du Cher et du Romorantinais pour le financement de ce programme et charge M. le Maire de faire exécuter cette décision.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

14. REHABILITATION DU FOYERS SCOLAIRE – Demande de subvention auprès de la communauté de communes val de cher Controis pour les travaux de réhabilitation du foyer scolaire (D2024-50)

Vu le projet de réhabilitation du foyer scolaire pour un montant total estimé de 270 180,00 € HT, soit 324 216,00 € TTC, M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes Val de Cher Controis pour le financement de ce programme selon l'estimation suivante :

	Montant HT	Montant TTC
Assistant à la maîtrise d'ouvrage	14 200,00 €	17 040,00 €
Architecte	28 650,00 €	34 380,00 €
Missions CT, SPS	5 530,00 €	6 636,00 €
Travaux (estimation)	221 800,00 €	266 160,00 €
	270 180,00 €	324 216,00 €

Recettes	
DETR (20%)	54 036,00 €
DDSR	30 000,00 €
Pays de la vallée du cher et du romorantinais	7 000,00 €

Communauté de Communes val de cher Controis – subvention exceptionnelle	50 000,00 €
Autofinancement	129 144,00 €

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès de la communauté de Communes val de cher Controis pour le financement de ce programme et charge M. le Maire de faire exécuter cette décision.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

15. Instauration de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages de télécommunication (D2025-51)

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29,

Vu le code des postes et des communications électroniques, notamment son article L. 47,

Vu le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public, Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Le Maire propose au conseil municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications.

Une rétroactivité sur 5 ans sera faite.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

- DÉCIDE d'appliquer les tarifs maxima prévus par le décret précité pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par les opérateurs de télécommunications, à savoir, pour 2025 :

- 48,65 € par kilomètre et par artère en souterrain,
- 64,87 € par kilomètre et par artère en aérien,
- 32,44 € par m² au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques (cabine notamment).

Il est précisé qu'une artère correspond à un fourreau contenant, ou non, des câbles (ou un câble en pleine terre) en souterrain et à l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

- DÉCIDE de revaloriser chaque année ces montants en fonction de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.
- DÉCIDE d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- DÉCIDE de charger le Maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention.

Publié le 08/12/2025, transmis au représentant de l'Etat le 08/12/2025

16. Informations diverses

- ✓ City park suite à des malfaçons – celui-ci n'est toujours pas ouvert – un constat d'huissier a été fait. Nous sommes en attente des réponses de l'huissier. Une subvention du conseil départemental a été attribuée pour un montant de 10 000€
- ✓ Remerciement subvention 2025 attribuée à la DDEN41
- ✓ Ecoles privées : réunion avec la préfecture

- ✓ Vente de la maison 4 route de Contres : la locataire n'achète plus, son prêt n'a pas été accordé
- ✓ Projet déviation de Contres : nous sommes concernés par des chemins – l'enquête publique n'aura lieu qu'après les élections de mars 2026

Questions diverses :

17. Tour de table

- ✓ *Sylviane TURMEAUX*
 - *Colis de Noël : confection le 16 décembre au foyer scolaire*
- ✓ *Richard BEAUVAIS*
 - Télérthon : mise en place vendredi 5 décembre à 17h à la salle polyvalente
 - Marché de Noël : mise en place mercredi 10 décembre à partir de 15h
 - Cantine : le cantinier s'est entaillé le doigt le 20 novembre 2025 ; les agents techniques Vincent et Christopher accompagné de Morgane ont assuré la restauration semaine du 20 au 28 novembre 2025 ; semaine du 1^{er} au 5 décembre 2025 la restauration a été assurée par M DESNOUES, cuisinier de métier – les menus ont été allégés
 - Décorations de Noël ont été installées par les agents cette semaine.
- ✓ *Véronique PRINGERE*
 - 07/10/2025 : Rencontre avec l'inspectrice Mme Laurence Albert, les problèmes de dérogations avec le contrôis en Sologne ont été évoqués
 - 03/11/2025 : Conseil d'école : Présentation des différents dossiers en cours, projet cirque (prévoir au budget prochain pour la participation, montants des coopératives scolaires, Spectacle de Noël le 14 décembre 2025 et la kermesse le 24 juin 2026
 - 01/12/2025 : Conseil d'administration de l'OGEC Ste Geneviève – il a été évoqué les enfants de Sassay inscrits.
 - Audit salle polyvalente – le diagnostic a été retourné à la communauté de Communes val de cher contrôis
- ✓ *Gérald GASCHET*
 - Foyer scolaire :
Lancement du marché de travaux le 23/12/2025 pour une réception des offres le 26 janvier 2026
Fin de travaux prévus en septembre 2026.
Une réunion avec les associations aura lieu avec janvier 2026 pour présenter les plans définitifs
 - Les travaux de voirie sont terminés
 - Passage surélevé rue du mardon : une signalisation provisoire va être mise en place
 - Le fauchage est quasi terminé
 - Rapport de l'inventaire de la biodiversité communale a été remis par SNE le 2 décembre 2025
 - WC publics : travaux terminés
 - Plantations des arbres :
 - Vendredi avec des enfants de l'école
 - Samedi avec 30 bénévoles
 - Eclairage : problème sur 5 lampadaires :
 - 3 route de la charmoise ont été réparés,
 - 2 restent à réparer par Inéo
 - Régie assainissement : bilan

- ✓ *Valérie HANON* :
 - Allée de Méhers : beaucoup trop de panneaux de signalisation
 - Refuge : demande d'informations complémentaires

- ✓ *Pascal BOUCHETON* :
 - Eoliennes : points sur le dossier

Monsieur le maire informe que l'exposition a été un franc succès et qu'elle est toujours visitée à la mairie

Clôture de la séance à 21 heures 21.

Sassay, le 5 décembre 2025

Le maire
Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

La secrétaire de séance,
Valérie HANON

